

COMMUNE DE CURAN
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
10 avril 2021 – 10h00

Le dix avril deux mille vingt-et-un à 10h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean Louis GRIMAL, Maire.

Présents : Marcelle ARGUEL, Marcel CAZOTTES, Julien CLUZEL, Nathalie COSTES, Jean-Claude FABIE, Marion FABRE, Yannick FOURNIER, Jean Louis GRIMAL, Yolande MARTIN, Lionel PORTES, Vivian VASSALO

Secrétaire de séance : Nathalie COSTES

Date de convocation : 9 avril 2021

Date d'affichage du PV : 20 avril 2021

Délibérations prises :

Vote des taux de la fiscalité directe locale 2021 (2021/3/1)

A compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'Etat.

En contrepartie, le taux TFPB 2020 du Département (20.69 %) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 35.43 % (soit le taux communal 2020 : 14.74 % + le taux départemental de 2020 : 20.69 %).

Il est proposé, suite à ces informations, de prendre acte du nouveau taux de référence de TFPB (14.74 % + 20.69%), de ne pas augmenter les taux d'impositions en 2021 et donc de les porter à :

- TFPB : 35.43 %
- TFPNB : 94.96 %

Membres ayant approuvé la délibération : 11

Attribution des subventions aux associations loi 1901 – budget 2021

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une enveloppe de 7 000 € à répartir entre les différentes associations Loi 1901.

Compte-tenu du contexte national de cette année 2021, une réserve de 1 496 € est prévue pour secourir une association en cas de difficultés financières avérées.

Ainsi il propose :

Libellé de l'association	Montant en Euros
AAPPMA du Lévezou (pêche)	200
ADMR	600
Amicale des Sapeurs Pompiers	400
APEL Ecole	1200
Association intercommunale de quilles	90
Club des Genêts d'Or	200
Comité des Fêtes de Curan	400
ESCC	780
Familles Rurales Curan	500
FNACA	200
Lou Cami Farrat	200

MJC de Salles Curan	214
Société de chasse de Curan	200
Sport Quilles Curan-Bouloc	320
Subventions à attribuer	1496

Membres ayant approuvé la délibération : 11

Budget Communal – Approbation du budget primitif 2021 (2020/3/3)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve le budget primitif 2021 du budget communal comme présenté et comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	371 986.00 €	371 986.00 €
Section d'investissement	625 037.22 €	625 037.22 €
TOTAL	997 023.22 €	997 023.22 €

Membres ayant approuvé la délibération : 11

Budget Eau – Approbation du budget primitif 2021 (2021/3/4)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve le budget primitif 2021 du budget eau comme présenté et comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	80 895.74 €	80 895.74 €
Section d'investissement	81 253.16 €	81 253.16 €
TOTAL	162 148.90 €	162 148.90 €

Membres ayant approuvé la délibération : 11

Budget Assainissement – Approbation du budget primitif 2021 (2021/3/5)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve le budget primitif 2021 du budget assainissement comme présenté et comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	28 266.09 €	28 266.09 €
Section d'investissement	41 388.04 €	41 388.04 €
TOTAL	69 654.13 €	69 654.13 €

Membres ayant approuvé la délibération : 11

Budget Lotissement Le Théron – Approbation du budget primitif 2021 (2021/3/6)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve le budget primitif 2021 du budget Lotissement Le Théron comme présenté et comme suit

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	33 403.94	33 403.94
Section d'investissement	10 419.88	10 419.88
TOTAL	43 823.82	43 823.82

Membres ayant approuvé la délibération : 11

Délibération portant prolongation de délégation de compétence pour l'organisation de services de transports scolaires – Avenant n°3 (2021/3/7)

Vu la convention de délégation de compétence pour l'organisation de services de transport scolaire conclue avec la Région en date du 23 août 2017,

Considérant qu'une convention de délégation de compétence pour l'organisation de services de transport scolaire a été conclue avec la Région en date du 23 août 2017 pour une durée de 1 an reconductible 1 fois, pour l'organisation du service R 414 B.

Considérant que l'avenant n° 1 à la convention en date du 24 juillet 2019 qui prévoyait la reconduction tacite de la convention 3 fois,

Considérant qu'en raison du contexte sanitaire, l'harmonisation régionale de la réglementation du transport scolaire n'a pu aboutir,

Il est demandé aux collectivités ayant une délégation de compétence, de délibérer pour une prolongation de la convention en modifiant l'article 2 « Durée de la convention objet du présent avenant modifié comme suit : La présente convention est conclue pour une durée d'un an. Elle prend effet le 01/09/2017 et prendra fin le 31/08/2018. Elle peut être reconduite tacitement 4 fois pour une durée de 1 an, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée dans un délai d'au moins 6 mois avant la date prévue pour la rentrée scolaire. »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

Article un : de modifier l'article 2 de la convention :

« Durée de la convention objet du présent avenant modifié comme suit : La présente convention est conclue pour une durée d'un an. Elle prend effet le 01/09/2017 et prendra fin le 31/08/2018. Elle peut être reconduite tacitement 4 fois pour une durée de 1 an, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée dans un délai d'au moins 6 mois avant la date prévue pour la rentrée scolaire. »

Article deux : d'autoriser le Maire à signer l'avenant à la convention.

Membres ayant approuvé la délibération : 11

Divers :

- Projet La Fouon : Monsieur le Maire informe que la société Polygone travaille sur le projet avec l'architecte. L'APS sera présenté à tous les conseillers municipaux en réunion
- Terrain de quilles : le Conseil municipal donne son accord pour une mise en location du terrain de quilles à Monsieur Didier Bertrand.